

Direction des Opérations Internationales

Termes de référence

MISSION D'EXPERTISE POUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX CATASTROPHES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A MADAGASCAR

Projet	Conservation Inclusive de la Biodiversité et des Écosystèmes par les communautés Locales à Madagascar
Objet de la mission	Appui à l'élaboration d'un programme de protection de l'environnement et des communautés pour réduire les risques liés aux aléas d'origine naturelle et au changement climatique dans l'Ouest de Madagascar
Lieu de la mission	Madagascar - Antananarivo et Région de Melaky
Responsables de la mission	Franklin Sylvester (CRF) : Adjoint Desk Clémence Loyer (CRF) : Représentante pays à Madagascar Andrianantenaina Rasoloherivelox (CRM) : Coordinateur Gestion des Risques de Catastrophes Zoe Trevisan (CRF) : Responsable régionale Réduction des Risques de Catastrophes (RRC)
Date de début souhaitée	15 juillet 2023
Date de fin souhaitée	30 juillet 2023
Date de remise des livrables	31 août 2023



1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de la mission

Pays insulaire du sud de l'océan Indien, Madagascar est située à 400km de la côte est africaine. Avec un PIB de 500,5 dollars par habitant (Banque mondiale, 2021) et un IDH de 0,501 (PNUD, 2021) le pays figure parmi les plus pauvres au monde. Il est également l'un des plus vulnérables aux crises et aux catastrophes liés aux aléas naturels. Depuis la dernière décennie seulement, le pays a été touché par 35 cyclones et inondations, 5 périodes de sécheresse sévère, 5 tremblements de terre et 6 épidémies.

Tandis que Madagascar contribue à hauteur de 0,08% aux émissions mondiales de gaz à effets de serre, la 4ème plus grande île au monde est fortement impactée par les effets du changement climatique, avec un indice de vulnérabilité qui classe le pays 167ème sur 181. Le 6ème rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit une baisse de la pluviométrie annuelle et davantage de phénomènes météorologiques extrêmes, avec une alternance de périodes de sécheresses et d'épisodes de fortes précipitations générant des risques d'inondations. La saison cyclonique 2021-2022 a été particulièrement active avec l'atterrissement sur le territoire national de 6 systèmes tropicaux, dont 2 au stade de cyclones tropicaux intenses. La population du Grand Sud Est, déjà frappée en 2022 par le cyclone tropical intense Batsirai, a de nouveau été impactée par la forte tempête tropicale Cheneso puis par le cyclone tropical Freddy en 2023. Le Grand Sud est par ailleurs touché par une sécheresse longue depuis plus de deux ans, qui a plongé 2,23 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire sévère (IPC, novembre 2022).

Sur le plan environnemental, si Madagascar est un territoire unique du fait de son exceptionnelle biodiversité - plus de 90 % de sa faune et de sa flore sont des espèces endémiques, la conservation des écosystèmes de l'île est menacée par la croissance rapide de la population humaine et la dégradation environnementale. Plusieurs régions sont affectées par l'érosion des sols due à la déforestation et au surpâturage, par la désertification ou par la contamination des eaux de surface par les eaux usées brutes et les déchets organiques. 80 à 90% de la couverture forestière est endommagée ou complètement dégradée ; l'île en a perdu la moitié au cours des soixante dernières années. Le secteur agricole contribue largement à cette dynamique de déforestation et de fragmentation des écosystèmes forestiers, en raison de la pratique de la culture itinérante sur brûlis. Les mangroves, formations végétales riches et sources de nombreux services écosystémiques, n'échappent pas à cette tendance et sont impactées dans de nombreuses zones de l'île.

La Région de Melaky, située dans l'Ouest de Madagascar et très difficile d'accès, n'échappe pas à ces dynamiques de dégradation de l'environnement et est également sujette à d'importants risques hydroclimatiques et autres risques environnementaux : les communautés du bassin versant de Manambolo sont exposées aux inondations, aux incendies de forêt, aux cyclones et impactées par l'érosion des sols. De nombreuses communautés, en particulier en amont de la rivière Manambolo, sont coupées du monde pendant les saisons des pluies et des inondations. Ces vulnérabilités ont des répercussions importantes sur les populations et leurs moyens de subsistance. Tandis que l'eau, l'assainissement et la santé sont des préoccupations majeures pendant la saison des inondations, l'habitat humain peut être fortement impacté en cas de feu de forêt. Les cyclones peuvent avoir un impact direct sur les communautés par le biais de vents violents ou de pluies torrentielles provoquant des crues soudaines - les avulsions fluviales constituent notamment une menace pour les communautés locales lorsque la rivière prend soudainement un nouveau chemin.

Dans ce contexte, la Croix-Rouge Malagasy et la Croix-Rouge française se sont associées à WWF France et WWF Madagascar pour proposer un projet de **Restauration des écosystèmes forestiers naturels présentant une biodiversité unique dans les régions du Menabe et du Melaky, plus particulièrement dans le bassin versant du Manambolo et améliorer la résilience des**



communautés en tenant compte de leurs enjeux socio-économiques (CIBEL - Madagascar). Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (“le Mouvement”) apporte dans ce cadre une plus value sur l’approche communautaire, au cœur de son mandat et mettra à profit ses années d’expérience dans la gestion du risque de catastrophes liés aux aléas naturels dans la région, et notamment dans le déploiement de systèmes communautaire d’alerte précoce.

Afin de pouvoir mettre en œuvre et renforcer la portée de leur programme de réduction des risques liés aux catastrophes et au changement climatique, la Croix-Rouge Malagasy et la Croix-Rouge française cherchent à consolider / développer leur logique d’intervention en s’appuyant sur les activités prévues dans le projet CIBEL. En particulier, ce travail visera à déposer une proposition de projet à un bailleur de fonds identifié - le FFEM.

1.2. Aperçu de la Croix-Rouge française dans l’océan Indien et à Madagascar

- La Plateforme d’Intervention Régionale de l’Océan Indien (CRF-PIROI) :

La PIROI, créée en 2000 par la Croix-Rouge française, basée à La Réunion, est composée de différents membres du Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge, son programme a pour objectif principal de “réduire l’impact des catastrophes liés aux aléas naturels et sanitaires et les effets du changement climatique sur les populations”. Elle mène des activités intégrées au cycle de gestion des risques de catastrophes, comprenant la réduction des risques de catastrophes ; la préparation aux désastres ; la réponse aux urgences et la réhabilitation post-urgence.

Entre 2000 et 2022, la PIROI a mené 62 opérations d’urgence suite aux passages de cyclones, aux inondations, aux épidémies et aux éruptions volcaniques qui ont affecté les pays de la région. Par ailleurs, depuis 2007 la PIROI a soutenu 18 projets de réduction des risques de catastrophes en collaboration avec les sociétés nationales membres. Cette thématique d’intervention visant à renforcer la résilience des populations exposées par une meilleure connaissance des phénomènes et des moyens de s’en protéger, est devenue une priorité pour la PIROI. Elle se concrétise par le soutien et la mise en place de projets de sensibilisation des populations, en particulier des plus jeunes. La PIROI dépend de la Direction des Opérations Internationales de la CRF. Outre la conduite de son programme de gestion des risques de catastrophes, la PIROI a également la fonction de délégation régionale et apporte un appui de proximité aux délégations CRF présentes dans les pays de la zone (Madagascar, Mozambique, Comores).

- La délégation de la Croix-Rouge française à Madagascar :

Depuis la création de la PIROI en 2000, la CRF a établi une relation de proximité avec la Croix-Rouge malgache. Une délégation permanente de la CRF a été présente à Madagascar de 2006 à 2012. Des projets en eau, hygiène et assainissement, de sécurité alimentaire, de réduction des risques de catastrophes ou encore de premiers secours y étaient menés. En septembre 2022, la Croix-Rouge française a rouvert une délégation pour renforcer son action en matière de gestion des risques de catastrophes. En appui à la Croix-Rouge Malgache, la Croix-Rouge Française (CRF), la Croix-Rouge Allemande (CRA) et la Croix-Rouge Luxembourgeoise (AICRL) ont décidé de former un consortium afin de développer un programme sous financement de l’Union Européenne (PPP ECHO), ayant pour objectifs de renforcer les capacités des communautés et des de la société nationale pour répondre efficacement aux urgences en cas de crises humanitaire et sanitaire.

La Croix-Rouge Malagasy et la Croix-Rouge française envisagent de développer leur collaboration dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes et de l’adaptation au changement climatique. A travers ce partenariat les deux sociétés nationales ont l’ambition de **contribuer à renforcer le système national de gestion des risques de catastrophes, les épidémies et les risques liés au changement climatique pour construire des communautés plus résilientes.**



WWF France et la Croix-Rouge française ont récemment signé un accord-cadre dans le but de développer des projets communs sur leurs géographies d'intervention respectives. La collaboration prévue entre le WWF France et Madagascar avec la Croix-Rouge Française en est l'une des illustrations.

1.3. Aperçu de la Croix-Rouge Malagasy

La Croix-Rouge malgache est auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire en vertu du décret 63-489 du 7 août 1963. Elle a été reconnue par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et admise au sein de la Fédération internationale en août 1963. La mission de la société nationale est de fournir des services de qualité et de mettre en œuvre des programmes adéquats pour prévenir et alléger les souffrances humaines, en mobilisant les communautés de toutes parts du pays et en leur prêtant assistance. Sa vision est d'être "une société nationale efficace, autonome et indépendante, ainsi que d'être un chef de file dans le domaine humanitaire à Madagascar". La société nationale se compose d'un siège à Antananarivo, de 22 branches régionales et de 119 branches au niveau districts. Elle compte approximativement 2 000 membres, 10 333 volontaires et 115 employés.

Les interventions de la société nationale évoluent en fonction des priorités du pays ; les programmes et projets en cours sont principalement les suivants : i) formations et services de premiers secours destinés au grand public ; ii) développement organisationnel incluant la formation des équipes de la gouvernance, la coordination avec les branches et la mise en place du plan stratégique 2021-2025 pour mieux soutenir les personnes les plus vulnérables dans le pays ; iii) projets de gestion et réduction des risques de catastrophes dans les secteurs Habitats, WASH, Santé, Nutrition et sécurité alimentaire dans 6 régions du pays exposées au cyclones, inondations et sécheresse ; v) projets de prévention et réponses aux épidémies, notamment pour lutter contre le Covid-19 dans 12 régions.

La Société nationale dispose d'un plan de développement stratégique sur cinq ans (2021-2025) axé sur les domaines prioritaires suivants :

- Gestion des risques de catastrophes et épidémies
- Développement organisationnel
- Diplomatie humanitaire et partenariats

L'ensemble des projets mis en œuvre par la Croix-Rouge française à Madagascar doivent participer au développement organisationnel de la société nationale et ainsi contribuer à l'agenda global de la localisation de l'aide.

2. PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif général du projet à Madagascar	Restaurer les écosystèmes forestiers naturels présentant une biodiversité unique dans les régions du Menabe et du Melaky, plus particulièrement dans le bassin versant du Manambolo et améliorer la résilience des communautés en tenant compte de leurs enjeux socio-économiques.
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none">1) Mener des actions de restauration écologique dans le bassin versant du Manambolo afin de réduire la dégradation des écosystèmes en amont et en aval.2) Appuyer les structures locales dans la gestion durable des ressources naturelles en amont des bassins versants afin d'éviter la dégradation, et celles situées dans les formations forestières de mangrove, pour une meilleure résilience des écosystèmes.



	<ol style="list-style-type: none">3) Renforcer la résilience des communautés qui dépendent des activités agricoles et de la pêche en aval des bassins hydrographiques (mises en œuvre par le CRM-CRF).4) Améliorer la gouvernance des écosystèmes terrestres et des formations de mangrove en capitalisant sur les réalisations et les actions entreprises jusqu'à présent pour la durabilité des actions.
Résultats attendus des activités mises en œuvre par la CRM-CRF	Résultat 1 : Les communautés cibles sont mieux informées et sensibilisées aux risques naturels et à la protection de l'environnement et traduisent ces connaissances en plans de réduction des risques de catastrophes réalisables. Résultat 2 : Les communautés disposent d'un système d'alerte précoce communautaire opérationnel, en coordination avec toutes les parties prenantes concernées. Résultat 3 : La Croix-Rouge malgache et ses antennes locales dans les bassins fluviaux ciblés ont la capacité de soutenir davantage les communautés dans le renforcement de leur résilience tout en tenant compte de la protection de l'environnement.
Couverture géographique	Antananarivo et Région de Mélaky, en particulier autour des communes de Masoarivo, Benjavilo et Trangahy
Partenaires opérationnels	WWF France, WWF Madagascar, Croix-Rouge Malagasy, Croix-Rouge française
Partenaires financiers identifiés	AFD, FFEM
Période de mise en œuvre	A partir de juin 2024

2.1. Construction du Projet de Conservation Inclusive de la Biodiversité et des Écosystèmes par les communautés Locales (CIBEL) pour Madagascar

WWF France a piloté l'élaboration d'un projet régional de Conservation Inclusive de la Biodiversité et des Écosystèmes par les communautés Locales (CIBEL) qui sera mis en œuvre pour 4 ans à Madagascar, au Gabon, au Cameroun et en République du Congo. Les activités proposées à Madagascar dans le cadre du présent programme s'inscrivent dans la continuité d'un projet financé par l'Agence Française de Développement (2019 – 2023), le « Programme d'appui au WWF France dans sa contribution au New Deal pour la Nature et l'Homme en 2020 et sa mise en œuvre après 2020 – Nature 2020 ». Celui-ci visait, entre autres, la restauration et la gestion communautaire des mangroves de Manambolo dans la région de Melaky à l'Ouest du pays. L'objectif était de démontrer que la restauration des mangroves et leur protection constituent un levier de développement pour les communautés locales qui sont maîtresses de leur gestion et conscientes de la valeur de ces ressources naturelles, en soutenant la formalisation des Communautés de Base (COBA), première étape essentielle à l'obtention des transferts de gestion des terroirs aux communautés. Un appui a été également fourni aux communautés via WWF et les OSC partenaires spécialisées pour la diversification des filières génératrices de revenus.

A Madagascar, le projet CIBEL vise à "Restaurer les écosystèmes forestiers naturels présentant une biodiversité unique dans les régions du Menabe et du Melaky, plus particulièrement dans le bassin versant du Manambolo et améliorer la résilience des communautés en tenant compte de leurs enjeux socio-économiques". WWF France prévoit dans cette perspective de collaborer avec WWF Madagascar, la Croix-Rouge Malagasy et la Croix-Rouge française. Les activités de la Croix Rouge permettront d'anticiper et d'atténuer les risques de catastrophes liés aux aléas naturels et leur impact, grâce notamment à des plans de réduction des risques et à des systèmes d'alerte précoce.

Différentes activités ont contribué à la co-construction avec l'ensemble des partenaires de la proposition d'intervention à Madagascar :



- une mission exploratoire menée par la Croix-Rouge française (référents techniques siège et PIROI) dans les communes de Masoarivo et Trangahy (septembre 2022) ;
- une analyse des risques de catastrophes dans le bassin versant du Manambolo (octobre 2022) ;
- une étude sur l'intégration des savoirs autochtones dans la gestion des risques de catastrophes à Madagascar (octobre - décembre 2022).

L'instruction du projet est en phase de finalisation et la mise en œuvre doit commencer au deuxième semestre 2023. Les activités mises en œuvre par le Mouvement sont prévues à partir du deuxième semestre 2024.

2.2. Axes d'intervention proposés par la Croix-Rouge française

A travers les activités proposées par le Mouvement, les **résultats attendus** sont les suivants :

- R1 Les communautés cibles sont mieux informées et sensibilisées sur les risques naturels et à la protection de l'environnement et traduisent ces connaissances en plans de réduction des risques de catastrophes réalisables.
- R2 Les communautés disposent d'un système d'alerte précoce communautaire opérationnel en coordination avec toutes les parties prenantes concernées.
- R3 La Croix-Rouge malgache et ses antennes locales dans les bassins fluviaux ciblés ont la capacité de soutenir davantage les communautés dans la mise en place de leur système d'alerte précoce.

2.3. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)

La Croix-Rouge française souhaite déposer une proposition pour le cofinancement du projet auprès du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Le FFEM est un fonds de coopération internationale créé en 1994 par le gouvernement français. Il vise à financer des projets de préservation de l'environnement et de développement durable dans les pays en développement. Le FFEM axe ses interventions sur plusieurs enjeux environnementaux majeurs, notamment la protection des écosystèmes et de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, la lutte contre la pollution. Le FFEM recherche dans son action des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. attache de l'importance à financer des projets pilotes pour en tirer les enseignements et diffuser leurs innovations à plus grande échelle.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

3.1. Objectif général

Construire un programme de réduction des risques de catastrophes liés aux aléas naturels et au changement climatique, innovant et de qualité, au bénéfice de l'environnement et des populations de la Région de Melaky, Ouest de Madagascar.

3.2. Objectifs spécifiques

- Elaborer une proposition de projet relative au cofinancement de l'action présentée en proposant une logique d'intervention pour un programme cohérent de réduction des risques de catastrophes liés aux aléas d'origine naturels et au changement climatique dans la Région de Melaky, qui s'inscrit dans les dynamiques nationales portées par les acteurs de la gestion des risques de catastrophes ;
- Identifier des perspectives de partenariats pour renforcer la portée du projet proposé ;



- Identifier les risques et mesures de mitigation liés à la mise en œuvre du projet.

3.3. Enjeux transversaux à prendre en compte

- **Ancrage dans les dynamiques locales de développement et au sein du système national de gestion des risques de catastrophes :**

De très nombreux acteurs interviennent à Madagascar sur les secteurs de la gestion des risques de catastrophe - notamment sur la mise en place de systèmes d'alerte et d'action précoce - ainsi que de la conservation / protection de la biodiversité. Au-delà des importants défis de coordination anticipés, que la mission devra permettre de documenter, il sera essentiel que le projet s'inscrive dans les dynamiques impulsées au niveau national et y contribue (initiatives des Nations Unies, WWF, projet 930, etc.). La mise en place de systèmes communautaires déliés de ces dynamiques ou la multiplication de modèles et standards locaux n'est pas souhaitable et pourrait nuire à la pérennité des actions de RRC mises en place.

Au niveau local, les activités communautaires - en particulier les évaluations des vulnérabilités et des capacités améliorées et les plans d'action en découlant - devront également être construits avec les institutions locales, s'inscrire dès leur planification dans les plans locaux de développement et y contribuer.

- **Identification de perspectives de partenariats**

Au-delà de la nécessaire cartographie des parties prenantes à produire, la mission pourra être l'occasion d'identifier des partenaires pertinents, publics, associatifs ou du secteur privé, auxquels s'associer pour renforcer la portée du projet.

- **Innovation à travers des solutions basées sur la nature et réplicabilité de l'action**

Les solutions basées sur la nature sont des actions visant à protéger, à gérer de manière durable ou à restaurer un écosystème pour relever les enjeux de société, tels que les risques de catastrophe, les changements climatiques, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'approvisionnement en eau ou la santé humaine (IFRC). Le projet cherche à promouvoir le développement de solutions innovantes basées sur la nature et à en capitaliser les résultats. Les conditions nécessaires à la mise en place d'innovations réplicables et les partenariats / la coordination que cela implique devront être identifiées dès la conception du programme.

- **Système de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage (SERA) performant**

Dès la conception du programme, le financement d'un système SERA performant doit être anticipé. Celui-ci devra constituer un outil de pilotage et d'aide à la décision tout au long du projet. Conformément aux standards de *Community Engagement and Accountability - CEA* promus par le Mouvement, il devra également intégrer des mécanismes de redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires de l'intervention. Les observations qui seront issues du système SERA nourriront les échanges avec les partenaires pour tirer les enseignements et diffuser les solutions et connaissances produites dans le cadre de l'intervention. Il pourra être envisagé d'externaliser une partie du système SERA auprès de partenaires spécialisés.

- **Protection, genre et inclusion**

La Croix-Rouge française souhaite promouvoir la prise en compte des enjeux relatifs à la protection, au genre et à l'inclusion dans l'ensemble des projets qu'elle développe. Il est vivement souhaité que cette dimension soit prise en compte à toutes les étapes de la conception du programme et en particulier pour les étapes suivantes : sélection des partenaires, analyse des problèmes, des besoins, des capacités selon le genre et l'âge et des risques de protection pour adapter les activités, identification de mesures de mitigation liés aux risques de protection et effets de genre nuisibles, intégration du développement d'un PAG (Plan d'Action Genre), prise en compte du Genre dans le système de suivi-évaluation.

- **Cohérence avec la stratégie de la Croix-Rouge Malagasy et de la Croix-Rouge française**



à Madagascar

La région d'intervention est une zone complexe sur le plan de l'accessibilité et du contexte sécuritaire. La proposition de projet devra tenir compte de la stratégie, du positionnement institutionnel et des capacités d'absorption de la Croix-Rouge Malagasy et de la Croix-Rouge française à Madagascar. En particulier, le projet devra se concentrer premièrement sur une commune - probablement la commune de Masoarivo - avant de passer à l'échelle afin de développer l'approche bassin versant. Il devra nécessairement intégrer des actions visant à soutenir le développement de la société nationale.

4. RÉSULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- La logique d'intervention du projet est développée et renforcée ;
- Les documents de projet à déposer au bailleur de fonds pré-identifié sont élaborés.

Les livrables attendus sont les suivants :

- **Supports de présentation** des restitutions à remettre au plus tard 1 jour ouvré suivant les réunions concernées
- **Rapport de mission** à remettre au plus tard 5 jours ouvrés après la fin de la phase 2, constitué de :
 - **Introduction (contexte, limites de la mission)**
 - **Description de la théorie du changement du programme et justification de la stratégie et des activités proposées**
 - **Analyse des risques liés à l'intervention**
 - **Description de la prise en compte des enjeux transversaux dans le projet : solutions fondées sur la nature, systèmes d'alerte / d'action précoce, synergies et complémentarité avec les programmes de la CRM-CRF, partenariats, etc.**
 - **Conclusions et recommandations**
 - **Annexes au format CRF :**
 - Cartographie des acteurs
 - Planning de la mission - VF
 - Annexe au format CRF : Chronogramme de l'évaluation - VF
 - Annexe au format CRF : Liste des contacts rencontrés
 - Annexe au format CRF : Saisie des entretiens (si pertinent)
- **Théorie du changement du projet au format du bailleur de fonds identifié, cadre logique et budget aux formats CRF**, à remettre au plus tard 5 jours ouvrés après la fin de la phase 2
- **Documents de projet du bailleur de fonds identifié** à remettre au plus tard 5 jours ouvrés après la fin de la phase 2

5. MÉTHODOLOGIE

5.1. Déroulé proposé pour la mission :

- a) **Phase 1 - Préparation (domicile / siège CRF) - 5 jours maximum :**
 - Réunion de cadrage avec l'équipe de la Croix-Rouge française à Paris et à Madagascar
 - Etude des documents ressources
 - Réunion avec WWF France
 - Échanges à distance avec les acteurs de la conservation et de la biodiversité à Madagascar (liste non exhaustive, à ajuster par le.la consultant.e)¹ :

¹ NB : la liste des acteurs clés avec qui s'entretenir à distance / à Madagascar est indicative et pourra



- WWF Madagascar
- Expertise France - Projet Varuna
- CIRAD
- Initiative et Développement
- Blue Venture
- MEDAIR
- Humanité et Inclusion (Projet Atrika)

b) Phase 2 - Mission à Madagascar (terrain) - 10 jours maximum :

Rencontre avec les interlocuteur.ice.s clés à la Croix-Rouge Malagasy :

- SG
- Responsables de département
- Rencontre avec les interlocuteur.ice.s chez les PNS :
 - Cheffe de mission Croix-Rouge allemande
- Rencontre avec les acteurs de la conservation et de la biodiversité à Madagascar (liste non exhaustive, à ajuster par le.la consultant.e) :
 - WWF Madagascar
 - Agence française de développement
 - IRD
 - PNUD
- Rencontre avec les acteurs institutionnels :
 - BNGRC
 - CPGU
 - Direction Générale de la Météo
- Mission terrain dans la Région de Melaky, bassin versant du fleuve Manambolo - rencontre avec les autorités locales et la gouvernance de la Croix-Rouge Malagasy

c) Phase 3 - Mission à Madagascar (séances de travail) - 5 jours maximum :

- Séances de travail avec les équipes de la Croix-Rouge Malagasy et de la Croix-Rouge française pour la co-construction de la théorie du changement, du cadre logique et du budget
- Restitution à chaud à la Croix-Rouge Malagasy et à la Croix-Rouge française (terrain, PIROI, siège)

d) Phase 4 - Consolidation et présentation des documents finalisés (domicile) - 10 jours maximum

- Revue des livrables
- Réunion de restitution finale impliquant la Croix-Rouge Malagasy, la Croix-Rouge française (terrain, PIROI, siège), WWF Madagascar et WWF France

5.2. Calendrier indicatif de la mission :

La consultance aura lieu sur une durée approximative de 30 jours, soit du 24/07/2023 au 05/09/2023

Phase 1	Maximum 5 jours	24/07/2023 au 28/07/2023
Phase 2	Maximum 10 jours	16/08/2023 au 25/08/2023
Phase 3	Maximum 5 jours	28/08/2023 au 31/08/2023

être revue selon l'appréciation du.de la consultant.e.



Phase 4	Maximum 10 jours	01/09/2023 au 07/09/2023
---------	------------------	--------------------------

5.3. Liens fonctionnels :

Le.la consultant.e aura pour point focal l'adjoint desk de la CRF à Paris et la coordinatrice programmes de la CRF à Madagascar appuyée de la responsable réduction des risques de catastrophes de la PIROI.

6. LIEU ET PÉRIODE DE LA MISSION

Le lieu de travail est Antananarivo et la région de Melaky (communes de Masoarivo et / ou Trangahy). La mission dans le pays aura lieu du 16 au 31 août 2023.

7. PROFIL RECHERCHÉ

- Formation en gestion des risques de catastrophes et adaptation au changement climatique, dans le domaine de l'environnement ou autre secteur similaire ;
- Maîtrise du cycle de gestion de projet et compétences en montage de projet ;
- Excellentes capacités rédactionnelles ;
- Expérience en contexte interculturel ;
- Connaissance sur les thématiques transversales à prendre en compte pour la qualité des activités à conduire : solutions basées sur la nature, participation communautaire, genre et approche inclusive ;
- Connaissance du cadre institutionnel et des différents acteurs de la gestion des risques de catastrophe et / ou de la protection de la biodiversité à Madagascar et dans l'océan Indien souhaitée ;
- Expérience dans le pays et la région serait un plus ;
- Connaissance du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge serait un plus ;
- Maîtrise du français.

8. SOUMISSION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

8.1. Expression d'intérêt

Le.la consultant.e doit soumettre une offre technique et financière pour sa prestation.

L'offre technique doit inclure :

- le CV et/ou Portfolio,
- la méthodologie proposée
- un chronogramme indicatif

Le budget devra présenter l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des 3 phases. Toutefois, pour la réalisation des missions, une contribution financière et logistique de la CRF pourra être apportée.

Le prix indiqué de la prestation doit porter la mention 'ferme, global, forfaitaire et définitif'

La proposition complète devra être envoyée **au plus tard le 5 juillet 2023** à : franklin.sylvester@croix-rouge.fr ; copie à l'adresse achats-madagascar.frc@croix-rouge.fr avec la mention objet du mail: 'Mission ECO DRR - Madagascar' complète et à l'identique.

Un contrat type sera proposé par la Croix-Rouge française.

8.2. Clauses administratives :

TdR_Mission d'appui à l'élaboration d'un projet ECODRR [MADAGASCAR]

Mai 2023



- Le soumissionnaire doit apporter la preuve au moment de la soumission de la régularité de son activité économique (documents fiscaux, immatriculation, inscription comme travailleur indépendant – en fonction du pays de référence où est établi le soumissionnaire).
- Le prestataire doit seul fournir les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa prestation qu'ils soient matériels ou humains : billets d'avion, ordinateur, assurances en responsabilité civile professionnelle, visa.
- Il peut déléguer une partie de la mission, au sein de ses équipes, au collaborateur de son choix, mais il demeure la seule autorité hiérarchique et disciplinaire concernant ses salariés. Le prestataire doit assurer la sécurité, et à ce titre assurer les consultants envoyés en mission.

9. RESSOURCES

- Stratégie du 2023-2024 du Fonds Français pour l'environnement mondial (FFEM) : [Lien](#)
- Stratégie IFRC “Nature based solutions” : [Lien](#)
- Stratégie IFRC “One Health” : [Lien](#)
- Lignes directrices pour l'intégration des savoirs autochtones dans la gestion des risques de catastrophes à Madagascar : [Lien](#)

Dossier documentaire remis au.à la consultant.e sélectionné (liste non exhaustive) :

- Rapport de la mission de faisabilité menée par le département d'expertise technique de la Croix-Rouge française
- Résultats de l'étude sur l'analyse des risques de catastrophes dans le bassin versant du Manambolo
- Résultat de l'étude de faisabilité sur le forecast based financing mené par la Croix-Rouge allemande dans le cadre du *programmatic partnership*
- Note du projet “Conservation Inclusive de la Biodiversité et des Écosystèmes par les communautés Locales - CIBEL” mis en oeuvre à Madagascar, Gabon, Cameroun, République du Congo
- Kit “Conception et écriture de projet” de la Croix-Rouge française
- Plan stratégique de la Croix-Rouge Malagasy 2021-2025
- Stratégie de la Croix-Rouge française à horizon 2030 et cadres logiques “Gestion des Risques de Catastrophes et Urgences” et “Soutien au Développement des Sociétés Nationales”